

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2026**

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15 Présents 11 – Absents : 04
Procuration : 02
Votants : 15 - Pour :13 - Contre : 00 - Abstention : 00
Date de la convocation le 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MEAUX, Maire.

Présents : M. MEAUX Frédéric, M. CARCAILLON Michel, Mme PAQUE Gaelle, M. LEROUVREUR Thierry, Mme JAUNÂTRE Christèle, Mme CHABOCHE Béatrice, Mme DAVID Audrey, M. POUSIN Thibaud, Mme ANDRÉ Aurélie, M. KIEFFER Hervé, Mme BARCQ Déborah.

Absents excusés : M. GARDAIS Eric, Mme CARREIRA Carine.

Absents excusés ayant donné mandat : M. GUILLERMO Franck a donné pouvoir à Mme CHABOCHE Béatrice, M. DOS ANJOS Filipe a donné pouvoir à M. LEROUVREUR Thierry.

Mme BARCQ Déborah a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric MEAUX demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

DEL 2026/03-21 - DECISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/03-18, en date du 20 mars 2026, qui en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation pour les travaux et les achats suivants :

- Réfection muret îlot Moulin LAMBERT	37 714,05 € TTC (MFM).
- Ménage Salle des fêtes (3 interventions)	504,00 € TTC (AMS).
- Animation 14 juillet 2026	856,00 € TTC (EVENTS).
- Renouvellement Eclairage Public	421,20 € H.T net (SIEIL).

Monsieur le Maire indique avoir précédé, auprès de l'étude ARCA LOIRE à TOURS (37), à la signature de l'acte d'acquisition de 3 parcelles pour un montant de 5 002,00 €.

Ces terrains appartenant à la société SCAM situés au lieu-dit « La Fosse Noire » ont fait l'objet d'une délibération le 1^{er} décembre 2025.

DEL 2026/03.22 - COMMISSIONS COMMUNALES – RENOUELEMENT DES MEMBRES

À l'issue de l'installation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la nécessité de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales.

Il souligne l'importance de constituer les commissions qui seront appelées à se réunir et à gérer dans de bonnes conditions les futurs projets.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou les présentations.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par elles lors de leur première réunion.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de créer des commissions communales chargées d'examiner les futurs travaux et les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- décide de ne pas procéder au scrutin secret,
- décide de créer 6 commissions municipales thématiques permanentes, dont le Maire est président de droit,
- désigne comme suit les membres dans chacune des commissions :

COMMISSIONS				
	Responsables	Sous-Commissions	Animateur	Membres
FINANCES RESSOURCES HUMAINES	Frédéric MEAUX			Michel CARCAILLON, Gaëlle PAQUE, Thierry LEROUVREUR, Hervé KIEFFER, Audrey DAVID.
ENFANCE JEUNESSE	Gaëlle PAQUE			Frédéric MEAUX, Carine CARREIRA, Thibaud POUSIN, Déborah BARCQ.
TOURISME - SPORT ASSOCIATIONS PATRIMOINE - COMMUNICATION	Frédéric MEAUX			Gaëlle PAQUE, Béatrice CHABOCHE, Eric GARDAIS, Déborah BARCQ, Thibaud POUSIN, Carine CARREIRA, Christèle JAUNÂTRE, Franck GUILLERMO, Aurélie ANDRÉ, Audrey DAVID.
URBANISME BÂTIMENTS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Thierry LEROUVREUR			Frédéric MEAUX, Michel CARCAILLON, Hervé KIEFFER, Christèle JAUNÂTRE, Filipe DOS ANJOS

ENVIRONNEMENT VOIRIE INFRASTRUCTURES SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Michel CARCAILLON	Sécurité		Thierry LEROUVREUR, Hervé KIEFFER, Franck GUILLERMO, Filipe DOS ANJOS.
EMBELLISSEMENT CÉRÉMONIES ÉVÈNEMENTS CADRE DE VIE	Gaelle PAQUE	Embellissement Cérémonie	Béatrice CHABOCHE	Carine CARREIRA, Aurélie ANDRÉ, Déborah BARCQ, Audrey DAVID.

DEL 2026/03-23 - DÉLÉGUÉS SIEIL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté inter-préfectoral du 14 mai 2025),

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner les délégués chargés de constituer les délégués du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL).

En application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne en qualité de délégué titulaire :

- Monsieur KIEFFER Hervé, conseiller municipal, domicilié 22C, avenue de la Vallée du Lys 37260 PONT-DE-RUAN.

- Désigne en qualité de délégué suppléant :

- Monsieur MEAUX Frédéric, Maire, domicilié 04bis, rue Saint-Brice 37260 PONT-DE-RUAN.

DEL 2026/03-24 – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS PNR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte 2025-2040 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine approuvée par la commune par délibération du 3 février 2025 ;

Vu le décret n°2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les déléguées suivantes :

- Madame Béatrice CHABOCHE, en qualité de déléguée titulaire ;
- Madame Aurélie ANDRÉ, en qualité de déléguée suppléante ;

Et prends acte que ces dernières représenteront la commune au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

DEL 2026/03-25 – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur Frédéric MEAUX, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la nomination des représentants de la commune au sein des structures intercommunales et d'organismes externes.

Le Conseil Municipal décide que ces désignations ne feront pas l'objet d'un vote à bulletin secret.

Après examen des statuts du SAVI et du CNAS, et à l'issue des échanges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, désigne les membres suivants pour représenter la Commune de PONT-DE-RUAN au sein des structures concernées :

Organismes	Nom des délégués
S.A.V.I. - Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I).	Monsieur Michel CARCAILLON, délégué titulaire. Madame Thierry LEROUVREUR, délégué suppléant.
C.N.A.S – Comité National d'Action Sociale	Madame Gaelle PAQUE, déléguée titulaire.

2026/03-26 - QUESTIONS DIVERSES

• CHAHIER DES CHARGES INFORMATIQUE

Monsieur Thierry LEROUVREUR présente le projet de transition numérique de la mairie.

Ce projet de transition numérique vise à moderniser sa gestion via Microsoft 365, en centralisant les documents, en améliorant la collaboration et la mobilité, tout en garantissant la sécurité des données (RGPD)

Il repose sur trois piliers : SharePoint/Teams pour le partage, Outlook/Shifts pour les plannings, et Teams pour la communication interne sécurisée.

Quatre pôles stratégiques (Élus, Administratif, Technique, Scolaire/Cantine) disposent d'espaces SharePoint structurés, avec des accès restreints. Les coûts des licences Microsoft 365 varient de 3,5 € à 12,96 € HT/mois, et une liste d'adresses e-mail dédiées facilite les échanges.

• PLANNING DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Frédéric MEAUX porte à la connaissance des élus les dates des futures réunions du conseil municipal : 27 avril, 1^{er} juin, 1^{er} juillet, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

La commission des Finances se réunira le 7 avril à 15 h 00.

Une réunion Maire et adjoints est programmée le 27 avril à 18 h 00.

Une rencontre avec les représentants de l'ASVL (club de football) est prévue afin d'échanger sur les activités de l'association et sa situation financière.

Monsieur le Maire évoque la question de l'avenir de l'aire d'accueil destinée aux camping-cars.

Il est à noter que la borne de recharge électrique et d'eau a été désactivée en raison des abus constatés dans la durée de stationnement de certains usagers.

Pour remédier à cette situation, deux options sont envisagées :

- une fermeture définitive de l'aire ;

- ou la mise en place d'un système d'accès payant par carte bancaire, incluant le stationnement et la taxe de séjour.

Par ailleurs, l'installation d'une nouvelle borne à carte représenterait un investissement d'environ 18 000 € H.T. Des travaux d'aménagement nécessaires pour sécuriser l'accès devront également être budgétisés.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention de la CCTVI dans le cadre des appels à projets dédiés au tourisme.

• **AFFAIRES DIVERSES - TOUR DE TABLE**

La parole est donnée aux élus :

Madame Gaëlle PAQUE informe que la prochaine réunion du conseil d'école est programmée le 23 juin à 18 h 00.

Monsieur Frédéric MEAUX fait le point de l'effectif du personnel communal affecté à l'école. Il signale le départ récent d'un agent et précise qu'une réorganisation des services s'est avérée nécessaire.

Monsieur Michel CARCAILLON signale une vitesse excessive des véhicules circulant Rue de la Corne d'Or, suscitant l'insatisfaction des riverains.

La commission en charge de la voirie devra examiner les prochains aménagements à prévoir dans cette rue.

Monsieur Hervé KIEFFER préconise la formalisation d'un contrat d'entretien pour la pompe à chaleur du restaurant scolaire.

Monsieur Thierry LEROUVREUR s'est rendu à l'école afin d'observer le déroulement de la pause méridienne dans la cour. Il a constaté un manque de discipline et de respect de la part de certains élèves.

Par ailleurs, l'autorité des encadrants semble insuffisante pour encadrer ces situations.

Monsieur Frédéric MEAUX a également souligné le manque d'engagement de l'équipe enseignante, entraînant des comportements irrespectueux des élèves envers le matériel et leur environnement.

Le règlement intérieur devrait être modifié.

Madame Béatrice CHABOCHE a actuellement la charge de la préparation du dossier de candidature de la commune au label « villes et villages fleuris » avec pour objectif l'obtention de la 1^{ère} fleur.

Elle indique, en outre, que la SHOT (Société d'Horticulture de Touraine) a désigné 2 conseillers spécialisés en fleurissement, mis à disposition de la commune. Ils auront pour mission d'accompagner les agents du service technique dans la conception et la mise en œuvre du fleurissement communal.

Madame Audrey THAUVY informe les élus que le président de l'Association du Patrimoine des Ruanopontins sollicite l'ouverture des toilettes du Moulin LAMBERT sur l'ensemble de l'année.

Cependant, Monsieur le Maire s'oppose à cette proposition, estimant que l'entretien de ces locaux par un agent communal engendrerait des dépenses supplémentaires.

Madame Christèle JAUNÂTRE sollicite des informations concernant l'organisation des services scolaires, notamment les tarifs de la cantine, les projets d'accueil individualisé (PAI) et les modalités d'inscriptions.

Séance levée à 21 h 30

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	signature
Maire	M.	Frédéric MEAUX	
Secrétaire de séance	Mme	BARCQ Déborah	